

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CSEE DE GSF SATURNE NORD, ETABLISSEMENT DE BEINHEIM
DU 11 / 06 / 2024

Présents :

Président du CSEE : Loïc ETTIGHOFFER

Membres titulaires :

- Bénédicte LEGER
- Caglagan ZORLU

Autres personnes présentes :

Heure d'ouverture de la séance : 10H00

Le Président a rappelé l'ordre du jour de la réunion (voir ordre du jour annexé au PV de réunion)

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion en date du 28/12/2023

Le secrétaire du comité fait lecture du compte rendu de la réunion précédente.

Ce PV est approuvé sans modification.

2. Désignation du trésorier, du trésorier adjoint et du secrétaire adjoint du CSE

Se sont portés candidats au poste de Trésorier du CSE :

- Caglagan ZORLU

A l'issue du vote, a été élu Trésorier du Comité Social et Economique :

- Caglagan ZORLU

Désignation du trésorier adjoint du CSE

Se sont portés candidats au poste de Trésorier adjoint du CSE :

- Bénédicte LEGER

A l'issue du vote, a été élu Trésorier adjoint du Comité Social et Economique :

- Bénédicte LEGER

Désignation du secrétaire adjoint du CSE

Se sont portés candidats au poste de secrétaire adjoint du CSE :

- Caglagan ZORLU

A l'issue du vote, a été élu secrétaire adjoint du Comité Social et Economique :

- Caglagan ZORLU

3. Information sur l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur

Le Président informe le comité l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur de la société GSF SATURNE NORD au 26/05/2024 (cf. Annexe 1). Il a été demandé aux responsables d'exploitation d'afficher ce nouveau règlement sur tous les sites où interviennent les salariés de l'établissement de Beinheim.

4. Information sur la liste des salariés exposés à des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Le Président informe le comité, qu'en application du décret 2024-307 du 4 avril, à compter du 5 juillet 2024, les employeurs doivent établir la liste actualisée des travailleurs exposés ou susceptibles d'être exposés à des agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Cette liste indique, pour chaque travailleur, les substances auxquelles il est susceptible d'être exposé ainsi que, lorsqu'elles sont connues, les informations sur la nature, la durée et le degré de son exposition.

L'employeur tient à disposition des travailleurs les informations de la liste qui les concernent personnellement.

Il tient également les informations de cette liste, présentées de manière anonyme, à la disposition des travailleurs et des membres de la délégation du personnel du comité social et économique.

Les remarques suivantes ont été formulées : N/A

Les questions suivantes ont été posées : N/A

Il a été répondu par le Président : N/A

5. Information et analyse des AT survenus au cours du trimestre précédent.

Le Président informe le Comité concernant les accidents suivants, survenus au cours de la période écoulée :

- 02/04/2024 : BANCES Alicia sur le site ROQUETTE

6. Compte-rendu de visites ou enquêtes effectuées par des membres du CSE dans le trimestre écoulé.

Le Comité n'a pas réalisé de visite ou d'enquête au cours de la période écoulée.

7. Observations émises par l'inspecteur du travail, du médecin du travail et des agents des services des organismes de sécurité sociale depuis la dernière réunion consacrée à la santé, sécurité.

Le Président informe le comité qu'aucune observation n'a été reçue.

8. Présentation des attestations, consignes, résultats et rapports relatifs aux vérifications et contrôles mis à la charge de l'employeur reçus depuis la dernière réunion consacrée à la santé sécurité.

Le Président informe le comité qu'aucune attestation, consigne, résultat ou rapport n'a été reçu.

9. Plans de Prévention : information des membres du CSE des prochaines dates d'inspection commune des locaux clients

Le président informe les membres du CSE qu'aucune inspection commune des locaux n'est à ce jour prévu dans les semaines à venir.

10. Question / Réponses

Le Président demande aux membres du comité s'ils ont des questions.

Les questions suivantes ont été posées :

- 1 Conservation des actes d'accord entre les CSE des différents établissements de GSF Saturne NORD
- 2 Effectuer le virement au CSE de Brumath pour les chèques cadeaux
- 3 Journée d'information du CSE de Brumath aura lieu le 31/08 avec la participation du CSE et des salariés de Beinheim

- 4 Que faire lorsqu'un agent refuse d'utiliser la tablette mise à sa disposition pour la traçabilité de la prestation
- 5 Le remplacement d'un agent sur Roquette est faisable mais pas 2
- 6 Explication sur les heures CSE figurant sur le bulletin de paie

Il a été répondu par le Président :

- 1 Pas de réponse à apporter
- 2 Pas de réponse à apporter
- 3 Pas de réponse à apporter
- 4 Les agents sont tenus d'utiliser le matériel mis à leur disposition, dès lors qu'ils en ont reçu la formation adéquate. En cas de refus, il faudra remonter le point au supérieur hiérarchique qui prendra les dispositions en conséquence.
- 5 Il n'a jamais été question de faire remplacer 2 agents par 1 seul, ce sujet doit être traité par l'exploitation afin de prévoir les remplaçants nécessaires.
- 6 Les heures de délégation sont bien présentes dans le total des heures payées. Si possible, il faudra faire apparaître ces heures sur une ligné dédiée en E.V.

Fin de la séance: 11h00

Secrétaire du Comité
Signature

